

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte portant sur l'exactitude des données sur l'évolution de la composition démographique de la population de Jérusalem, présentées par le journaliste Frédéric Arnould au *Téléjournal* de 22 heures, le 6 décembre 2017 sur ICI Radio-Canada Télé.

LA PLAINTÉ

M^{me} Terry Spigelman a porté plainte le 15 décembre 2017 pour contester l'exactitude des données démographiques sur la population de Jérusalem telles que présentées par le journaliste Frédéric Arnould lors du *Téléjournal* de 22 heures, diffusé une dizaine de jours plus tôt, soit le 6 décembre 2017¹.

Le journaliste indiquait que les Juifs représentaient 49 % de la population totale de la ville et les Arabes 51 %. Or, soutient M^{me} Spigelman, « la population de Jérusalem était à prédominance juive en 1947, et (...) cette prédominance dure depuis le milieu du 19^e siècle ». La plaignante appuie ses dires sur deux sites web, l'un de la Jewish Virtual Library et l'autre de la version anglaise de Wikipédia.

Comme le veut la procédure, j'ai d'abord demandé au service de l'Information de répondre à la plainte.

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

Le 9 janvier 2018, M. Ahmed Kouaou du Service d'éthique journalistique, a répondu à la plaignante au nom de la direction de l'Information. Dans sa lettre, il reconnaît que Frédéric Arnould a commis une « maladresse », un terme qui, dit-il, provient du journaliste lui-même. Il écrit :

« Son erreur vient visiblement du fait d'avoir utilisé, dans la précipitation, des chiffres provenant de sources différentes, dont Wikipédia. Or, à Radio-Canada, nous avons comme politique de recouper les données et de ne pas nous fier à des sources dont la fiabilité est douteuse. »

Cela dit, la réponse de Radio-Canada mentionne que les sources de la plaignante sont aussi sujettes à caution. Aucune ne donne un chiffre alternatif à celui présenté au *Téléjournal* puisqu'elles ne mentionnent ni l'une ni l'autre l'année 1947. Ensuite, l'un des sites qu'elle propose pour contrer les données puisées chez Wikipédia est la version anglaise de... Wikipédia.

L'enjeu de crédibilité est donc le même. L'autre site recommandé par la plaignante se situe dans « une perspective israélienne », écrit Radio-Canada, de sorte que « dans un souci d'équilibre, nous ne pouvons l'utiliser exclusivement dans notre travail journalistique ».

¹ <http://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-22h/2016-2017/episodes/395995/episode-du-6-decembre-2017>

« Quoiqu'il en soit, nous reconnaissons qu'une erreur, somme toute humaine, a été commise dans notre présentation. Celle-ci ayant été faite en direct au *Téléjournal*, nous ne pouvons, malheureusement, y apporter un correctif, comme on l'aurait fait dans un autre format. Nous pouvons vous assurer toutefois que notre journaliste et son équipe ont été sensibilisés pour que ce genre de maladresse ne se reproduise plus à l'avenir. »
- Ahmed Kouaou

LA DEMANDE DE RÉVISION

Insatisfaite de la réponse de Radio-Canada, M^{me} Spigelman a écrit au Bureau de l'ombudsman, le 23 janvier 2018, pour demander une révision de son dossier. Les motifs en avaient été exprimés la veille dans un courriel qu'elle avait adressé à Ahmed Kouaou du Service d'éthique journalistique. J'en cite un extrait :

« Vous dites que le journaliste Frédéric Arnould a utilisé Wikipédia comme une des sources, et que pour Radio-Canada la fiabilité de cette source est douteuse. Quelles sont les autres sources utilisées par M. Arnould? J'aimerais le savoir parce qu'il a présenté un graphique bien détaillé. Il n'a pas simplement cité quelques mots ici et là. Trouvez-vous acceptable qu'un journaliste fasse son travail "dans la précipitation" et présente à l'auditoire des chiffres incorrects sur un sujet aussi chargé? »

LA RÉVISION²

Introduction

Le 6 décembre 2017, le président américain, Donald Trump, annonçait que les États-Unis allaient bientôt déplacer leur ambassade en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem, reconnaissant ainsi formellement cette ville comme la capitale du pays. La décision a eu l'effet d'un coup de tonnerre dans le monde diplomatique puisqu'aucun des 85 pays ayant actuellement une ambassade en Israël n'a choisi de la loger à Jérusalem, une ville dont les Palestiniens souhaitent aussi faire leur capitale. Le *Téléjournal* de fin de soirée a consacré 7 minutes 45 secondes à cette nouvelle : la première partie avec la correspondante de Radio-Canada au Moyen-Orient, Marie-Ève Bédard, la partie suivante avec le journaliste Frédéric Arnould qui, en studio, fut chargé de situer cette nouvelle dans son contexte en présentant quelques éléments de repère à la fois historiques, géographiques, politiques et, finalement, démographiques. La plainte porte sur l'un des chiffres utilisés dans cette dernière partie, estimant à 49 % la proportion de Juifs à Jérusalem en 1947.

Les règles en cause

Cette plainte porte sur l'application de la valeur d'exactitude³ contenue dans les Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada qui la définissent ainsi :

² <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

Exactitude

« Nous recherchons la vérité sur toute question d'intérêt public. Nous déployons les efforts nécessaires pour recueillir les faits, les comprendre et les expliquer clairement à notre auditoire.

Les techniques de production que nous utilisons servent à présenter nos contenus d'une manière claire et accessible. »

Étude du grief

La réponse du service de l'Information de Radio-Canada me semble claire et franche. On y reconnaît une « maladresse », une « erreur », celle d'avoir utilisé une « source à la fiabilité douteuse ». En d'autres mots, la valeur d'exactitude n'a pas été bien servie. Elle demande en effet de déployer « les efforts nécessaires pour recueillir les faits ».

Bien que Wikipédia soit un outil très utile pour effectuer des recherches, il s'agit d'une encyclopédie collaborative qui, par définition, peut être faillible. Il faut donc l'utiliser avec précaution. La plainte de M^{me} Spigelman nous en offre une belle illustration lorsqu'elle propose la version anglaise de la page de Wikipédia consacrée à la démographie de Jérusalem pour contrer ce qu'en dit la page en langue française de la même entreprise.

Cela dit, la page française contient un lien vers un texte explicatif qui permet de mieux comprendre les statistiques démographiques de l'année 1947. La première phrase de ce texte précise qu'il y avait alors 49 % de Juifs et 51% d'« Arabes et autres », mais elle ajoute cet élément essentiel : « dans le territoire incluant Jérusalem et les villes et villages proches dont Ein Kerem, Abu Dis, Bethléem et Shuafat ». De leur côté, les chiffres pour les années suivantes portent uniquement sur « les habitants de Jérusalem ».

Si Ein Kerem se retrouve aujourd'hui à l'intérieur des limites municipales de Jérusalem, il en va autrement d'Abu Dis, de Shuafat et bien sûr de Bethléem qui est situé à une dizaine de kilomètres au sud de la Ville sainte. Il est donc tout à fait possible que les statistiques données par Wikipédia soient exactes en ce qu'elles décrivent la population de Jérusalem et des villes et villages arabes environnants en 1947. Ce qui est incorrect, c'est l'interprétation qui en a été faite dans le tableau présenté par Frédéric Arnould décrivant, disait-il, « le profil démographique de Jérusalem ». On a ainsi comparé des pommes et des oranges.

La plaignante, en insistant pour que l'ombudsman se prononce dans cette affaire, demande s'il est acceptable qu'un journaliste travaille dans la précipitation.

La question ferait sans doute sourire la plupart des journalistes. Non pas qu'elle soit ridicule provenant d'une personne étrangère au monde journalistique, mais parce qu'elle montre à quel point le métier de journaliste est souvent victime de sa représentation dans la culture populaire. Dans la vraie vie, celle au quotidien, et particulièrement dans les médias électroniques, les journalistes sont des sprinters. La précipitation fait partie de leur routine.

³ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

C'est particulièrement le cas de Frédéric Arnould qui a la responsabilité de venir enrichir le *Téléjournal* de fin de soirée par des mises en contexte sur l'une ou l'autre des plus importantes nouvelles du jour. Au surplus, il les présente en direct, sur le plateau de l'émission, dans un échange avec l'animatrice Céline Galipeau, en ayant pris soin auparavant de préparer des illustrations graphiques pour accompagner sa démonstration. Souvent, il n'apprend le sujet dont il devra traiter le soir même qu'au moment de la réunion de production du *Téléjournal*, en milieu d'après-midi. Il ne dispose alors que de quelques heures pour effectuer ses propres recherches, préparer sa présentation, trouver les images ou les données qui permettront de composer les tableaux qu'il utilisera.

Dans sa présentation faisant l'objet de la plainte actuelle, on lui avait donné le mandat d'offrir aux téléspectateurs un « Jérusalem-101 » condensé en trois minutes. Il s'agissait d'une mission risquée, car cette ville est l'épicentre d'un conflit millénaire dont la forme la plus récente est celle du « conflit israélo-palestinien » qui semble désespérément insoluble.

Son exposé présentait d'abord les principaux repères historiques depuis la création de l'État d'Israël, en 1948, puis géographiques en décrivant le tracé de la « ligne verte » et de la « vieille ville » découpée en quatre quartiers selon les appartenances religieuses de ses habitants. Ensuite, il résuma le débat politique sur le statut de Jérusalem avant de conclure, en 30 secondes, par le portrait démographique de la ville. C'est sur l'un des quatre éléments du graphique alors utilisé que portait la plainte.

J'ignore si ces explications rassureront ou non la plaignante sur les conditions de pratique du journalisme au quotidien. C'est un métier par nature exigeant, ce qui peut expliquer que, parfois, des erreurs surviennent. Il ne s'agit pas de les excuser ni de les banaliser. Chacune est de trop, mais une fois qu'une erreur s'est produite, de surcroît en direct à la radio ou à la télévision, il reste peu de choses à faire sinon l'admettre en toute bonne foi. C'est, il me semble, ce qu'a fait le service de l'Information après avoir reçu la plainte de M^{me} Spigelman.

CONCLUSION

L'exposé du journaliste Frédéric Arnould sur l'évolution de la composition démographique de la population de Jérusalem, qu'il a présenté lors du *Téléjournal* de 22 heures le 6 décembre 2017 sur ICI Radio-Canada Télé, n'a pas respecté la règle d'exactitude des Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada. Je note cependant que l'erreur a été admise sans hésitation par le service de l'Information.

Guy Gendron
Ombudsman des Services français, CBC/Radio-Canada
Le 29 janvier 2018